

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 13/03/2025

DEL-13032025-13

Date de convocation :  
06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Carlipa, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 40
- procurations: 8
- votants: 48

Date de publication :  
\_\_\_\_\_

**PRESENTS :** Jean-Luc ARTIGUES, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Philippe COMMELERAN, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTES :** Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Pascale RASTOUIL, Éric DU FAYET DE LA TOUR par Régis CALMON, Jean Henry FARNE par Christian LUCATO, Claudie FAUCON MEJEAN par Jérôme DARFEUILLE, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Michel PUJOL par Serge SERRANO, Florence SCIAU par Estelle VILESPY.

**ABSENTS :** Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Alain ROUQUET.

**Secrétaire de séance :** Aurélien PASSEMAR

**OBJET : Budget Assainissement : affectation des résultats**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 49,

**Vu** le compte financier unique du budget assainissement au titre de l'année 2024,

**Considérant que** la balance générale du compte financier unique 2024 du budget assainissement fait apparaître les chiffres suivants :

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....

- un excédent de fonctionnement de : 102 663.42 €
- un excédent (n-1) reporté de : 675 225.24 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 777 888.66 €

- un excédent d'investissement de : 32 588.88 €

- un déficit (n-1) d'investissement reporté de : 342 054.86 €
- un excédent des restes à réaliser de : 204 244.78 €

Soit un besoin de financement de : 105 221.00 €

**Considérant** le besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement, soit 105 221.00 €, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) pour 105 221.00 €.

- Report à la section de fonctionnement 002 : Excédent de 672 667.66 €
- Report à la section d'investissement (001) : Déficit de 309 465.78 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité des membres présents

**AFFECTE** le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 102 663.42 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 675 225.24€
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 777 888.66€
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (déficit) R 001 (excédent)	+ 32 588.88€
<b>E Résultat antérieurs reportés</b> Ligne 001 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 342 054.66€
<b>F Solde des restes à réaliser d'investissement</b> <u>Besoin de financement</u> <u>Excédent de financement</u>	+ 204 244.78€
<b>Besoin de financement = G = D + E + F</b>	105 221.00€
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 001</b>	
<b>AFFECTATION (1068)</b>	105 221.00€
Report à la section de fonctionnement R 002	672 667.66€
Report à la section d'investissement R 001	309 465.78€

Pour extrait certifié conforme,

**Aurélien PASSEMAR**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président

